RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BSP CONSEIL
Société à responsabilité limitée au capital de 4.100 euros
Siège social : [redacted]
819 737 719 R.C.S. Rodez
(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVÉ CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES

EXTRAORDINAIRES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Et le 2 septembre,

Les soussignés :

1. **Monsieur Benoît PRAT**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

 propriétaire de 205 parts sociales de la Société ;

2. **Madame Sté[redacted]** [redacted] de nationalité française, demeurant au [redacted]

 propriétaire de 205 parts sociales de la Société ;

agissant en qualité de seuls associés (les « **Associés** ») de la Société, détenant ensemble l'intégralité des 410 parts sociales composant le capital de la Société ;

Connaissance prise :

- des statuts de la Société ;
- du projet de statuts modifiés ;

Ont décidé de prendre à l'unanimité les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Extension de l'objet social afin d'y intégrer notamment l'activité de holding animatrice ;*
- *Modifications corrélatives de l'article 2 (Objet) des statuts de la Société ;*
- *Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

Extension de l'objet social afin d'y intégrer notamment l'activité de holding animatrice

Les Associés décident d'étendre l'objet social afin d'y intégrer notamment l'activité de société holding animatrice et ainsi la mise œuvre de la politique générale du groupe constitué par les filiales ou participations de la Société, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant activement à la définition de leurs objectifs, orientations et de leur politique économique, la détermination de la stratégie économique, commerciale et financière de la politique de développement et des moyens à mettre en œuvre, la

[redacted]

définition des principes organisationnels et de la communication du groupe, et notamment par l'exercice le cas échéant des fonctions de dirigeant, la fourniture de prestations, conseils et assistance notamment en matière de gestion financière, comptable, administrative, informatique, marketing et sociale, de gestion des ressources humaines.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Modifications corrélatives de l'article 2 (Objet) des statuts de la Société

Les Associés, en conséquence de la décision qui précède et après avoir pris connaissance des statuts de la Société et du projet de statuts modifiés de la Société, décident de supprimer les stipulations actuelles de l'article 2 (*Objet*) des statuts de la Société et de les remplacer par les stipulations suivantes :

« ARTICLE 2. OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *la fourniture de prestations, conseils et assistances, notamment en matière de gestion financière, comptable, administrative, sociale, informatique, développement commercial, marketing, d'autorisations d'activité ou de formation du personnel dans le domaine de l'hôtellerie ;*

- *la propriété, l'acquisition, la vente et la gestion, pour son propre compte, de toutes valeurs mobilières, titres, autres droits sociaux, créances et de tous types d'instruments financiers lui appartenant dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou civiles, la souscription et la gestion de tout contrat d'assurance ou contrat notamment de capitalisation ou d'émission obligataire ;*

- *la définition et mise œuvre de la politique générale du groupe constitué par les filiales ou participations et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant activement à la définition de leurs objectifs, orientations et de leur politique économique, la détermination de la stratégie économique, commerciale et financière de la politique de développement et des moyens à mettre en œuvre, la définition des principes organisationnels et de la communication du groupe, et notamment par l'exercice le cas échéant des fonctions de dirigeant ;*

- *l'acquisition, la location, la cession éventuelle de toute activité commerciale, de tout droit au bail, de tous immeubles ou droits immobiliers ;*

- *la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;*

- *et plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son développement, son patrimoine social. »*

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

PP SP

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifié conforme du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

* *
*

Les présentes décisions seront mentionnées au registre des délibérations des associés et le présent acte sera conservé par la Société en vue de sa consultation.

[redacted]

Titre : Associé

[redacted]

Madame Stéphanie PRAT

Titre : Associée